

Étaient présents : M HUBERT Jean-Paul, Mme PLANCHON Anne-France, M MARAIS Jean-Claude, Mme MOISE Tania, M PARMENTIER Christophe, M JUGE Didier, M DESCHOOLMEESTER Denis, , Mme FOUGERAY Sandrine, M GUILLIN Benoît, M LARDON Damien, Mme LE BRETON Carole, M CISSE Emmanuel, Mme POITOU Céline, Mme RAGOT Christelle, Mme VAILLANT Mikaëla, M VERITE Mickaël.

Suppléant Conseillers Municipaux : M LE BOUCHER Franck et Mme TOUCHARD Annabelle

Absent excusé : M ESNAULT (pouvoir M. HUBERT), Mme GARNIER Christelle (Pouvoir Mme PLANCHON Anne-France), Mme GARNIER JEANDEL Sonia (Pouvoir Mme MOISE Tania)

Secrétaire de séance :

Convocation et affichage : 01/09/2020

Membres en exercice : 19 présents : 16 votants : 19

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2020**

Il n'a pas été fait d'observation sur le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020**

Il n'a pas été fait d'observation sur le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANTE DE LA PAUSE MERIDIENNE**

La collectivité a repris sur l'année scolaire 2019-2020 le service de la pause méridienne. Après certains problèmes liés à un manque de personnel et pour apporter un service de qualité et de meilleures conditions de travail aux agents en exercice, Monsieur Le Maire avec Monsieur Parmentier (Adjoint en charge de la commission école/cantine/enfance/cmj) souhaite renforcer le personnel de surveillance en créant un poste supplémentaire. Monsieur Le Maire propose :

- ✓ CREER un poste de surveillante contractuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une durée de 180 h annuel (5h hebdo\*36 semaines)
- ✓ PRECISER la durée (jusqu'à 3 ans maximum).
- ✓ PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE de créer le poste de surveillante pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 01/09/2020

Et,

- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2020 et suivants.

### **DELIBERATION MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans une logique de développement durable et d'économie d'énergie, la commune souhaite réaliser le remplacement et le déplacement de candélabre et luminaires du lotissement des Ormeaux et de la rue de Pescheray par de l'éclairage public à LED.

Monsieur ESNAULT Raymond a réceptionné trois devis travaux pour les deux travaux :

- 1. Rénovation Eclairage Public Lotissement les Ormeaux et rue de Pescheray
  - o ERS : 10 152.10 € HT et 12 182.52 € TTC
  - o BOUYGUES : 15 448.90 € HT et 18 538.68 € TTC
  - o TELELEC 10 492 € HT et 12 578.40 € TTC
- 2. Déplacement de candélabre rue de Pescheray
  - o ERS : 749.70 € HT et 899.64 € TTC
  - o BOUYGUES : 933.30 € HT et 1 119.96 € TTC
  - o TELELEC : 820 € HT et 984 € TTC

- Montant des deux travaux par Société :
  - o ERS : 10 901.80 € HT et 13 082.16 € TTC
  - o BOUYGUES : 16 065.50 € HT et 19 278.60 € TTC
  - o TELELEC : 11 302 € HT et 13 562.40 € TTC

Ces travaux sont éligibles aux subventions de l'ADEME

Monsieur Le Maire propose

- ✓ D'AUTORISER la réalisation des travaux d'éclairage public et de lancer la consultation
- ✓ D'AUTORISER à la demande de subvention auprès de l'ADEME

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE d'autoriser la réalisation des travaux concernant uniquement la rénovation de l'Eclairage Public
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Maire à faire la demande de Subvention auprès de l'ADEME
- ✓ DECIDE que le choix concernant l'entreprise retenue relèvera du Vice-Président de la commission Monsieur ESNAULT Raymond porteur du dossier
- ✓ N'AUTORISE pas les travaux du déplacement du candélabre et souhaite davantage de précision.

### **AXA : LA SANTE, UNE ACTION SOCIALE**

Monsieur Le Maire présente l'offre promotionnelle santé communale proposée par AXA.

Axa France a, en effet, développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé dont une offre est spécifiquement destinée aux habitants ayant leur résidence principale dans la commune. En contrepartie, la commune est chargée de diffuser l'information relative à cette offre auprès de ces habitants.

L'offre promotionnelle a pour objet de proposer la complémentaire santé AXA "Ma Santé", produits standard AXA, aux habitants à des conditions tarifaires préférentielles, à savoir :

- Remise de 30% pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- Remise de 30% pour les travailleurs non-salariés (agriculteurs, professions libérales...)
- Remise de 17,5% pour les autres profils

Cette offre promotionnelle est proposée sans questionnaire de santé, ni limite d'âge. La seule condition est de justifier de sa résidence sur la commune.

Le rôle de la collectivité se résume à la diffusion de l'information, notamment par la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique d'information.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ SOUHAITE des précisions auprès d'AXA et des collectivités ayant signé une convention de partenariat. Le Conseil Municipal demande un modèle de convention afin qu'il puisse l'étudier et interroger ses services juridiques.

### **PROJET : DISSIMULATION DES RESEAUX ARERIENS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du précédent mandat, il a été déposé une demande d'effacement des réseaux sur la commune du Breil sur Merize. La collectivité a réceptionné le 06 août 2020 une réponse du Conseil Départemental de la Sarthe. Dans ce courrier, celui-ci informe la mairie que le projet de dissimulation des réseaux aériens électrique des rues du Stade, des Pins, du Général de Gaulle et V.C. n°113 est estimé à 130 000 € par Enedis, y compris pour l'option V.C n° 113 qui est estimé à 24 000 €.

Monsieur Le Maire indique que la participation de la commune sur ce projet s'élève à 20 % du coût des travaux, soit 26 000 €.

D'autre part, le génie civil de télécommunication nécessaire à l'opération est estimé à 72 000 €, y compris l'option V.C n° 113 estimé à 9 000€

L'assemblée départementale, lors de sa séance du 7 février 2002, avait pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication, dans le cadre des opérations de dissimulation des réseaux aériens existants.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, nous devons prendre en charge la totalité du coût concernant le génie civil de télécommunication soit 72 000 € (100%).

Pour aider la réalisation de cette opération, le Conseil Départemental propose que la commune lui confie en complément de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage du génie civil de télécommunication.

De plus, le câblage et la dépose du réseau téléphonique resteront assurés et financés par Orange.

Afin que le ce projet puisse se concrétiser, Monsieur Le Maire propose de délibérer :

- ✓ D'ACCORDER la réalisation de ce projet
- ✓ PROPOSER une programmation afin de permettre d'arrêter les programmes départementaux des prochaines années.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✓ DECIDE d'autoriser la réalisation de ce projet d'enfouissement du Réseau
- ✓ DE DEFINIR d'une programmation après renseignement suite à l'installation de la fibre optique 2021-2022 ; afin de permettre d'arrêter les programmes départementaux des prochaines années.

## **CANDIDATURES POUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA CDC**

**Les candidatures pour les différentes commissions de la Communauté De Commune devront être retransmises pour le 17 septembre 2020. Pour les commissions à 23 membres, il est l'obligatoire d'avoir 1 représentant par commune.**

### **1°- Commission aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité :**

- 1 candidature par commune (23).
- Candidat : ESNAULT Raymond

### **2°- Commission des finances, prospective et stratégie territoriale :**

- 1 candidature par commune (23).
- Candidat : HUBERT Jean-Paul

### **3°- Commission politiques contractuelles, stratégie de la commande publique :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat :

### **4°- Commission Petite-enfance, Enfance et jeunesse :**

- 1 candidature par commune (23).
- Candidat : PARMENTIER Christophe

### **5°- Commission vie culturelle communautaire :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat : JUGE Didier

### **6°- Commission service à la population et équipement de proximité :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat : POITOU Céline

### **7°- Commission développement économique et touristique :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat :

### **8°- Commission mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI :**

- 1 candidature par commune.
- Candidat : MOISE Tania

### **9°- Commission NTIC (Nouvelles Technologie d'Information et de Communication) :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat : DESCHOOLMEESTER Denis

### **10 °- Commission travaux :**

- 1 candidature par commune.
- Candidat : MARAIS Jean-Claude

### **11° - Commission information et communication :**

- 8 candidatures pour 23 communes.
- Candidat :

## **12° - Commission Environnement et développement durable :**

- 8 candidatures pour 23 communes.

- Candidat : CISSE Emmanuel

## **MESURES DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS ET AUX ARTISANS**

Les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants ont été très durement impactés par la crise du covid-19. Le confinement instauré dans le cadre de l'état d'urgence a permis de lutter efficacement contre la propagation du coronavirus. Mais les mesures prises ont contraint de nombreux commerçants à fermer leur magasin comme les salons de coiffure ou les commerces non alimentaires. D'autres ont vu leur activité fortement réduite durant la période de confinement, par manque de clients, comme les entreprises de transport de personnes.

Le Gouvernement a pris des mesures transverses pour venir en aide à ces professionnels, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises françaises. Les professionnels concernés par ce plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants ont bénéficié de ces mesures mises en place.

La commune a reçu et accepté un don de Monsieur Varenne Thierry, aussi, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de proposer des mesures que la collectivité pourrait apporter en soutien aux commerçants et aux artisans du Breil sur Merize.

Le Conseil Municipal

- ✓ PROPOSE d'installer des panneaux pour identifier et repérer les commerçants et les artisans de la commune (Publicité)
- ✓ PROPOSE de verser au C.C.A.S, une somme qui reste à définir pour venir en aide aux habitants de la collectivité en difficulté (Vente de Masque)
- ✓ SOUHAITE poursuivre sa réflexion afin d'apporter une réponse à Monsieur VARENE en respectant sa demande
- ✓ ETRE VIGILANT dans les mois à venir sur le tissu économique des associations (Pas de vision actuellement, démarrage des inscriptions, mais baisse de recettes suite à l'annulation de manifestation)

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 : Monsieur Le Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2020/0014 : 4 chemin du Landon
- 2020/0015 : 17 rue Traversière de la Lande
- 2020/0016 : 2 rue des Pins
- 2020/0017 : 11 rue Neuve
- 2020/0018 : 4 rue du Jalais
- 2020/0019 : 31 rue Gambetta
- 2020/0020 : 7 rue Neuve
- 2020/0021 : 3 rue de Pescheray

Monsieur Le Maire informe de la signature des devis suivants :

- PC Informatique + Installation logiciel : ETS CONTY 1 488 € HT soit 1 785.60 € TTC
- Plaque Vibrante : M-LOC 995,00 € HT soit 1 194 € TTC

## **PAROLES AUX ADJOINTS**

Mme MOISE Tania : Elle informe Le Conseil Municipal de la formation sur le site internet avec Mickaël et Christelle.

En cours le bulletin municipal

Mme PLANCHON Anne-France : Annonce l'arrivée du médecin sur la commune. En attente de la décision du Conseil de l'Ordre des Médecins pour pouvoir exercer sa profession, prévu le 17 septembre 2020. Le médecin a déjà rencontré des confrères, un rendez-vous est prévu avec le Docteur Caminati le 18 septembre. Belle intégration au sein de la collectivité.

M MARAIS Jean-Claude : Le projet de préau pour l'école est en cours. En attente du permis de construire. Modification de la couleur du préau suite aux recommandations de l'avis des bâtiments de France.

M PARMENTIER Christophe : Annonce qu'une réunion pour préparer la rentrée scolaire a eu lieu entre l'association cantine et la pause méridienne pour mettre en place les procédures liées aux protocoles.

L'Ecole comptabilise 181 élèves, à cela, il faudra ajouter 5 élèves supplémentaires à compter du lundi 14 septembre 2020, soit un effectif total de 186 élèves.

## INFORMATION

Mise en vente en cours ou à venir :

Maison Mélis

Maison Coupry

Terrain de 200 m<sup>3</sup> (Chemin d'Avenry)

Boues Covid : Dossier toujours en cours auprès de l'agence de l'Eau Loire et Bretagne. Véolia doit revoir le devis concernant la quantité des boues à traiter et il essaye de faire baisser le coût du transport qui est onéreux.

Camion FOOD TRUCK : un courrier a été réceptionner pour demander l'autorisation de s'installer le mardi soir de 18h à 21h sur la commune. Sa spécialité sera la vente à emporter de crêpes. Il n'y aura pas de concurrence avec les commerces proposant de la restauration, le Conseil Municipal est favorable à la demande

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier à été envoyé à la Communauté De Commune ainsi qu'aux maires et vice-présidents pour rappeler qu'un engagement de Maison France Service avait été fait lors du précédent mandat. La commune avait été choisi pour l'implantation de celle-ci. Ce courrier a été rédigé suite à des bruits concernant le dépôt de projet par une autre commune (Centre Social Lares).

Séance levée à 23h30

Le Maire

Jean-Paul HUBERT

